

Analyse Actélior

Revue ACPR des rapports 29 LEC

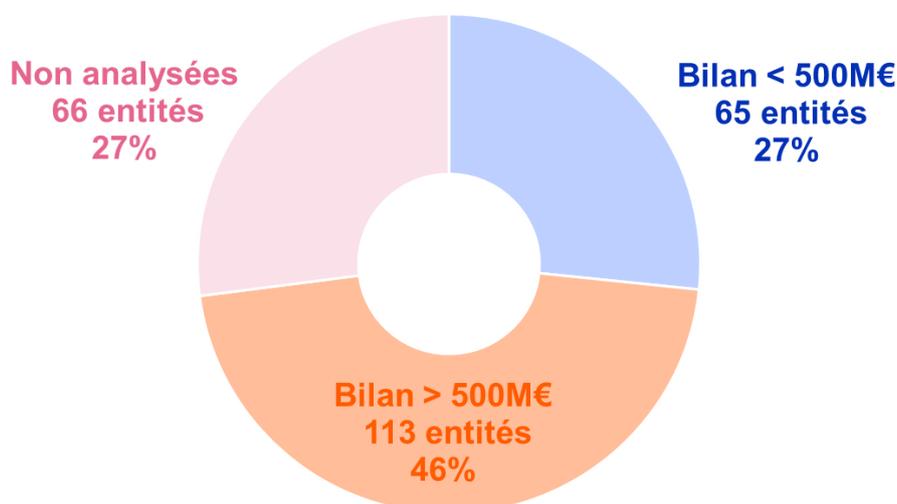
Le 22 janvier 2024

Introduction

Contexte : L'ACPR a réalisé une revue des Rapports 29 LEC publiés afin de :

- Identifier les carences des rapports
- Clarifier ses attentes en termes de contenu et de pratiques

Périmètre de la revue



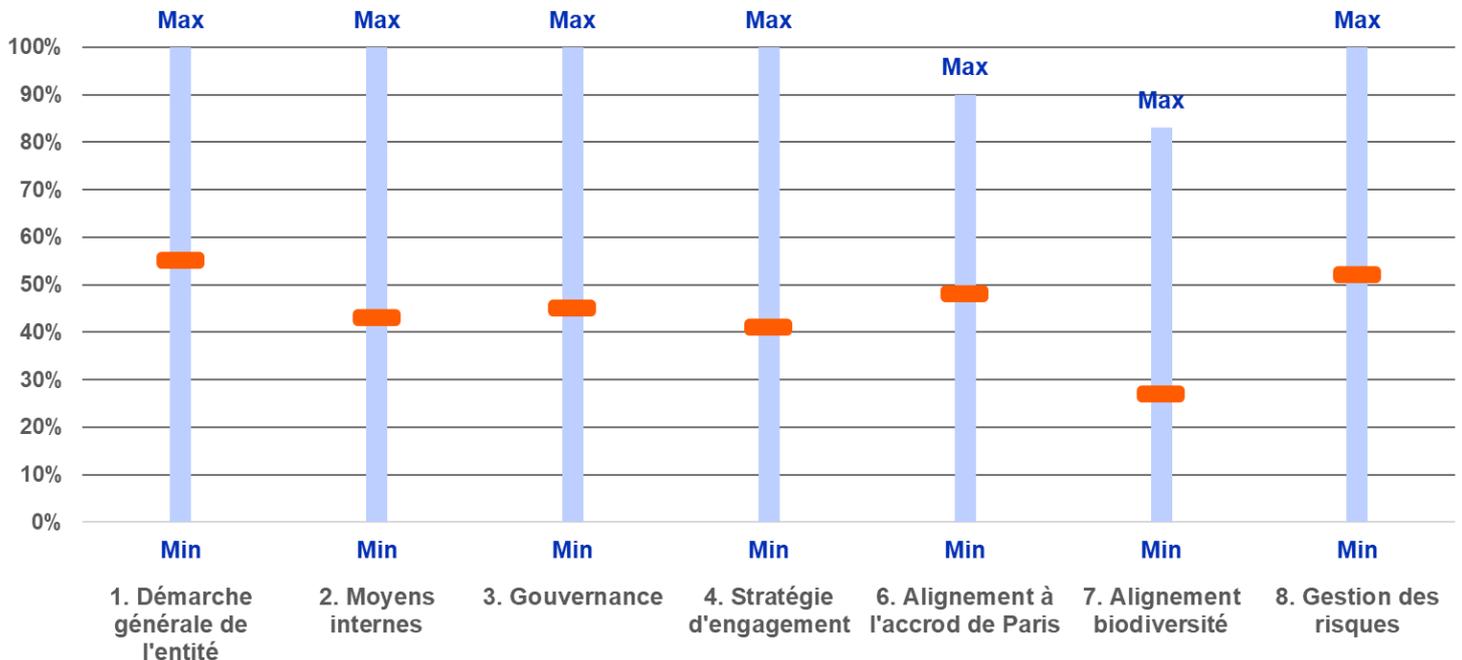
Objectifs de l'analyse Actélior

- Synthétiser les constats et recommandations de l'ACPR
- Vous fournir des pistes concrètes d'amélioration de votre démarche sur chaque partie du rapport

Pour aller consulter le compte rendu complet directement sur le site de l'ACPR c'est par [ici](#)

PRINCIPAUX CONSTATS

Taux de remplissage par rapport aux attendus réglementaires (Par partie du rapport en 2023)



Source : rapport ACPR

● Moyenne

NB : La 5^{ème} partie du rapport (alignement taxonomique et énergies fossiles) n'était pas intégrée dans le graphique présenté par l'ACPR

- **Aucun rapport ne permet de répondre à l'ensemble des exigences en termes de contenu**
- **De nettes améliorations par rapport à 2022 mais une forte hétérogénéité**
- **Principales carences identifiées :**
 - ❑ Au niveau des **enjeux de la biodiversité** pour lequel le marché est le moins mature
 - ❑ Des **stratégies d'engagement**
 - ❑ De la **stratégie d'alignement sur les accords de Paris**

1. Démarche générale de l'entité

- **Politiques d'exclusion sectorielle** : niveau de détail suffisamment précis pour être engageant et incluent les exemptions prévues ainsi que les classes d'actifs visées.
- **Communications relatives aux objectifs ESG pris en compte dans la politique et la stratégie d'investissement** : préciser la cible, la fréquence et les canaux de communications utilisés permettant de rendre compte aux assurés des objectifs ESG.
- **Adhésion à une charte, un code, une initiative ou l'obtention d'un label** : il est attendu de préciser la part des investissements concernés par cette/ces adhésion(s) ainsi que de préciser les impacts opérationnels et organisationnels que cela a engendré



Avis
Actélior

- Le cas échéant, **construire une politique d'exclusion sectorielle** par classe d'actifs en précisant les objectifs visés et les éventuelles exemptions retenues

Pour en savoir plus : « My fair Money » propose [ici](#) un référentiel d'exclusions sectorielles sur les trois critères ESG

- Mise en place d'**indicateurs de suivi** permettant de s'assurer du **respect des objectifs/contraintes fixés par les chartes, code, initiative ou label** auxquels vous adhérez
- **Recenser et formaliser les processus de communication aux assurés** selon les différents canaux et typologies de communication (actives et passives)



Nos
Solutions

- Vous accompagner dans **l'intégration et le pilotage des éléments ESG** dans votre stratégie d'investissement :
 - ❑ **Spécifier une stratégie ESG**
 - ❑ Définir et mettre en œuvre des **indicateurs de pilotage**
 - ❑ Formalisation d'un **processus de suivi dédié** : fréquence de suivi, intégration dans l'organisation actuelle, limites/objectifs fixés...

2. Moyens internes déployés

- **Description sur des éléments chiffrés** : Budget réalisé et prévisionnel (absolu, parts en pourcentage), coûts des prestataires (fournisseurs de données, gestionnaires d'actifs, conseil), équivalents ETP, coûts des formations déployées.
- **Actions de renforcement interne menées** : préciser les actions menées pour faire évoluer la stratégie, la communication et les produits en lien avec les sujets ESG.

Dans le cadre de la distribution des produits, préciser les actions menées afin d'assurer le devoir de conseil en matière de choix des assurés sur les critères de durabilité.



avis
Actélior

- Le cas échéant, faire **évoluer les processus et les indicateurs du contrôle de gestion** afin d'assurer un suivi des moyens déployés au sein de l'entité en intégrant notamment des clés de répartitions spécifiques (temps passés par les équipes de distribution et de gestion des investissements, part du coût des prestataires en lien avec ces sujets...)



Nos
Solutions

- Nous proposons une méthodologie qui permet de fournir un **score de durabilité à vos produits** selon les **principes du « Donut »** qui intègre les critères ESG.
- Cette solution vous permet d'**améliorer votre communication** sur le caractère durable de vos produits auprès de vos assurés/ souscripteurs tout en vous permettant de mener une **réflexion sur le positionnement de vos produits et le développement de nouvelles offres dédiées.**

3. La démarche de prise en compte des critères ESG au niveau de la gouvernance de l'entité

- **Connaissances, compétence et expérience des instances de gouvernance** : préciser notamment les formations fournies et la démarche de vérification des compétences ESG des instances.
- **Inclusion de la durabilité dans la politique de rémunération** : préciser la manière dont les risques de durabilité sont pris en compte dans la politique de rémunération ainsi qu'une description détaillée des critères établis.



Avis
Actérior

- **Structurer et définir** une politique de **rémunération en lien avec sa stratégie ESG** et adossée à des critères de performances ESG (exemple : employabilité des personnes en situation de réinsertion/ de handicap, objectifs collectifs de réduction de l'empreinte carbone...).



Nos
Solutions

- Nous proposons des **programmes de formations adaptés** à vos besoins. Retrouvez des exemples de programme dans notre catalogue (cliquez [ici](#)).
- Nous avons réalisé de nombreuses formations d'initiation à la durabilité auprès de différentes instances de gouvernance (Conseil d'administration, comité de direction, gestion des risques, direction financière...).

4. Stratégie d'engagement vis-à-vis des émetteurs ou des sociétés de gestion

- **Présentation et bilan de la politique de vote** : nécessaire d'inclure les principes en matière de vote pour les investissements directs et indirects (peut intégrer la politique de vote des gestionnaires d'actifs). Le suivi des politiques de vote peut être réalisé par thématique.
- **Bilan de la stratégie d'engagement** : doit couvrir les investissements directs et indirects (inclusion des politiques d'engagement des gestionnaires d'actifs et la politique de l'organisme vis-à-vis des mandats de gestion). Le bilan inclut également les actions menées au cours de l'année écoulée : dialogues ouverts et leurs typologies (courriers, réunion ...), thématiques abordées, nombres d'entreprises concernées.
- **Décisions prises en matière de stratégie d'investissement, notamment en matière de désengagement sectoriel** : l'ACPR recommande de traiter cette partie dans la démarche générale afin d'éviter les doublons.



Avis
Actélior

- **Structurer sa politique de vote et d'engagement** par classe d'actif, mode de gestion et thématiques.
- **Pour en savoir plus** : le guide des bonnes pratiques de France Assureur qui propose une méthodologie détaillée de mise en œuvre d'une stratégie d'engagement [ici](#).



Nos
Solutions

- Nous pouvons vous accompagner sur la **structuration de votre stratégie d'engagement** à travers une :
 - Formalisation des politiques de votes
 - Définition des processus de dialogues avec les différentes parties-prenantes
 - Identification des thématiques et établissement d'un plan d'action

5. Taxonomie européenne et combustibles fossiles

- **Alignement avec la taxonomie européenne** : publier l'information via les tableaux prévus en annexe de [l'instruction 2022-I-24](#) de l'ACPR (lien vers les annexes Excel [ici](#)).
- **Part des encours dans des entreprises actives dans le secteur des combustibles fossiles** : L'ACPR précise que les modalités de production des indicateurs :
 - **Sur l'ensemble de la chaîne de valeur** des entreprises du secteur des combustibles fossiles : prospection, exploitation minière, extraction, production, transformation, stockage, raffinage ou distribution, y compris le transport, l'entreposage et le commerce
 - **Au « 1^{er} euro »** : sans application de seuil de matérialité
 - **Sans retraitement** en fonction de la part du chiffre d'affaires concerné



Avis
Actélior

- Les **indicateurs relatifs à l'alignement taxonomique** sont à fournir à **partir de l'exercice 2024** et il est donc nécessaire de s'y préparer dès maintenant.
- **Bon à savoir** : L'Union Européenne propose des tables de correspondance entre le secteur d'activité économique et l'éligibilité aux 6 objectifs de la taxonomie [ici](#).
- Le **marché** est relativement **mature sur le sujet** de l'exposition au secteur des combustibles fossiles mais il est nécessaire de **veiller à suivre les préconisations de l'ACPR** concernant la construction **des indicateurs**.

6. Alignement avec l'Accord de Paris

- **Définition des objectifs** : Nécessaire de se fixer un objectif d'émissions (y compris scope 3) à horizon 2030 qui sera revu ensuite tous les 5 ans jusqu'en 2050.

Sinon il est nécessaire d'explicitier les éventuelles difficultés rencontrées et un plan de remédiation jalonné. En cas de refus de publier un objectif d'alignement à l'accord de Paris, l'entité doit le publier explicitement.

- **Suivi des objectifs** : Doit être réalisé selon une année de référence qui est la même d'une année sur l'autre. La trajectoire peut être présentée selon plusieurs scénario d'évolution des émissions.
- **Changement stratégiques intervenus** : Présenter l'ensemble des changements stratégiques en lien avec la politique d'alignement sur l'Accord de Paris et notamment la politique de sortie du charbon et des hydrocarbures non conventionnels.



Avis
Actélior

- Un certain nombre d'acteurs n'intègre pas dans leurs indicateurs de suivi et leurs cibles d'émission les investissements de type immobilier.
- **Pour en savoir plus** : la base open source CRREM propose un modèle d'évaluation des émissions de vos immeubles selon leurs sources d'énergie.



Nos
Solutions

- Nous proposons une **methodologie dédiée aux titres immobiliers** qui intègre le suivi des émissions de vos immeubles aux horizons exigés.
- Notre approche permet également d'**évaluer le risque de dévaluation de vos biens** en lien avec un **modèle** d'évolution des **coûts énergétiques** et les évolutions réglementaires.

7. Alignement avec les objectifs de long terme liés à la biodiversité

L'ACPR précise les informations à inclure dans cette partie :

- Des éléments chiffrés et concis notamment concernant les indicateurs de suivi retenus
- Une description synthétique des méthodologies et indicateurs, des bases de données ou prestataires auquel l'entité a recours
- Une définition des termes utilisés
- Les moyens internes déployés pour respecter les objectifs liés à la biodiversité (notamment en termes de gouvernance)
- Le rapport intègre la manière dont les indicateurs permettent la mesure des objectifs liés à la biodiversité.



Avis
Actélior

- La thématique de la **biodiversité** dispose du **niveau de maturité le plus faible** sur le marché.
- **Pour en savoir plus** : Quelques sources de données publiques qui peuvent alimenter votre réflexion :
 - Travaux de WWF sur l'analyse des risques en lien avec la biodiversité (matrice sectorielle disponible [ici](#))
 - Utilisation des données open source ENCORE ([ici](#))



Nos
Solutions

- Nous avons travaillé sur des approches sectorielles qui permettent d'évaluer **l'exposition de votre portefeuille** aux différents **enjeux de la biodiversité (impact et dépendance)** ainsi que sur des approches dédiées sur certaines classes d'actifs (immobilier et private equity notamment). Contactez-nous si vous êtes intéressé.

8. Prise en compte des critères ESG dans la gestion des risques

- **Analyse des risques** (Physique, transition et de responsabilité) : doit être réalisée au niveau de l'entité
- **Cohérence de l'information** : les éléments présentés doivent être cohérents avec les travaux relatifs à l'ORSA et en ligne avec la [guideline EIOPA](#) concernant l'évaluation du changement climatique
- **Evaluation des impacts quantitatifs** : Les scénarios d'évaluation des risques de durabilité aboutissent à des impacts quantitatifs à différents paliers de temps et, à défaut, à des impacts qualitatifs assortis d'explications justifiant l'absence d'impacts quantitatifs et l'échéance à laquelle des impacts quantitatifs seront pris en compte.
- **Bonnes pratiques** :
 - s'appuyer sur des enquêtes auprès des gestionnaires d'actifs pour collecter les données
 - Comitologie dédiée (exemple : comité risques climatique et biodiversité)



Avis
Actélior

- Un certain **nombre d'acteurs** a commencé à faire **évoluer leurs systèmes de gestion des risques** pour y intégrer les éléments relatifs aux risques de durabilité
- Des **progrès restent à faire** concernant la mesure des risques et notamment **l'évaluation des impacts quantitatifs**.



Nos
Solutions

- Nous développons un outil de projection permettant de mesurer l'impact des facteurs de risque de durabilité sur votre activité.
- Contactez-nous si vous souhaitez en savoir plus.

**Vous souhaitez en savoir plus ?
Vous avez besoin d'un accompagnement ?**

Contactez-nous !

CONTACTS



Yoann BELONDO

Manager Senior

Yoann.belondo@actelior.com

07 49 80 83 57



Antoine THERON

Directeur Général Adjoint

Antoine.theron@actelior.com

04 78 66 30 07 | 06 98 26 88 26



David ECHEVIN

Directeur Général

David.echevin@actelior.com

04 78 66 30 02 | 06 18 57 64 44

Actélior Paris

12 rue Beccaria
75012 Paris
Tél. 01 43 40 47 34

actelior@actelior.com

Actélior Lyon

7 bis rue des Aulnes
69410 Champagne au Mont d'Or
Tél. 04 78 66 30 00

actelior.com

